

# REGLEMENT TOMBOLA

## ARTICLE 1 :

L'association OSE, dont le siège social est situé au 117 rue du faubourg du Temple - 75011 Paris, organise une tombola le 1er juillet 2012 à l'occasion de la Journée "Tous à Reuilly" à la Pelouse de Reuilly de 11h à 17h30.

## ARTICLE 2 :

La tombola est ouverte à toute personne physique majeure et résidante en France métropolitaine et participant à la Journée "Tous à Reuilly".

Les tickets de tombola, permettant de participer au tirage au sort, seront vendus par l'OSE et les amis de l'OSE.

Toute personne munie d'un ticket de tombola pourra participer au tirage.

Les tickets de tombola seront numérotés et le ticket sera vendu 5 € l'unité.

## ARTICLE 3 :

Le tirage au sort de la tombola sera fait en présence d'un huissier le 1er juillet 2012 à la Pelouse de Reuilly.

Il sera procédé au tirage au sort des tickets de tombola dans l'ordre de la liste des lots.

## ARTICLE 4 :

Les lots seront tirés au sort.

## ARTICLE 5 :

En cas de défaillance du gagnant d'un des lots, un nouveau tirage aura immédiatement lieu pour attribution du lot.

## ARTICLE 6 :

Le règlement complet du jeu est disponible auprès de l'OSE. Les participants pourront obtenir gratuitement une copie du règlement sur demande auprès de l'OSE.

## ARTICLE 7 :

L'OSE se réserve le droit de modifier ou d'annuler purement et simplement la tombola en raison de tout événement sans que sa responsabilité soit engagée.

## ARTICLE 8 :

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

## ARTICLE 9 :

La participation à la tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leurs contre-valeurs en argent, ni à échange à la demande des gagnants.